

La mise en place d'une nouvelle organisation "efficiente" dans le secteur des Energies Renouvelables capable d'assurer la pénétration effective d'une part significative dans le bilan énergétique national sera certainement laborieuse et très lente dans notre pays, malgré l'existence d'un arsenal juridique puissant et dissuasif favorisé par des lois actualisées, audacieuses et fort ambitieuses comme celle sur la recherche et le développement technologique, celle sur la maîtrise de l'énergie et celle enfin sur l'électricité qui sont venues bousculer les habitudes rétrogrades allergiques au progrès et abolir à jamais le monopole sur la production, encourager la compétitivité, l'efficacité énergétique, la décentralisation de la production autonome et favoriser la qualité de l'énergie fournie en introduisant pour la première fois des exigences rigoureuses sur les niveaux de pollutions admissibles des sources d'énergie primaires utilisées: Toutes ces lois n'ont pas été malheureusement encore suivies d'effets par l'absence de texte d'accompagnement indispensable qui tardent curieusement à voir le jour malgré les avantages, encore insoupçonnés, que notre pays pourrait en tirer.

La nouvelle société NEAL (New Energy Algeria) récemment créée, en mobilisant d'importants capitaux grâce à la participation de la SONTRACH, de la SONELGAZ et d'un privé Algérien intéressé par le développement des Energies Renouvelables, va imposer une nouvelle dynamique qui va donner une impulsion qualitative certaine à l'essor et au développement d'une multitude d'applications directes et d'envergure, économiquement viables, afin de banaliser et de vulgariser encore davantage et à une échelle plus grande les Energies Renouvelables dans notre pays, et présenter, in situ, leur impact socio-économique et environnemental positif.

Une réorganisation nationale judicieuse dans le secteur des Energies Renouvelables, tenant compte des mutations nationales actuelles est donc fortement souhaitée. Elle a fait l'objet d'une très large concertation suivie d'une réflexion approfondie et a été appelée de tous nos vœux d'autant plus qu'elle pourra s'inscrire parfaitement dans le cadre des nouveaux textes de loi, dans la rigueur financière exigée et dans la mobilisation de tous les moyens humains et matériels aujourd'hui éparpillés çà et là par l'absence d'un cadre officiel de coordination totalement inexistant aujourd'hui pour le secteur des Energies Renouvelables.

L'architecture complexe de cet édifice organisationnel national des Energies Renouvelables concernant l'ensembles des acteurs, publics et privés, dans le contexte international actuel caractérisé lui aussi par de profondes mutations, doit être consolidée par un programme intersectoriel cohérent de recherche, de démonstration et de réalisation mobilisateur, ambitieux mais réaliste pour le long terme comme plan de charge directeur pluriannuel jusqu'à l'horizon 2020 ciblé.

Cette nécessaire réorganisation, bien calée sur ce programme mobilisateur à long terme, doit être bien évidemment accompagnée d'un effort " persévérant " de communication puissant tous azimut grâce à ce bulletin " on line " aisément accessible en permanence et de partout sur le site Internet du Centre de Développement des Energies Renouvelables, que nous vous invitons à bien vouloir enrichir par vos suggestions parce qu'il sera dorénavant le votre.

Ce bulletin des Energies Renouvelables virtuel comme lien immatériel permanent privilégié, rendu possible par les technologies actuelles, va créer cette nécessaire synergie fortement souhaitée afin de mobiliser, quel que soit le lieu, les compétences nationales attentives à notre développement et permettre à notre pays d'inscrire ses efforts, tous ces efforts dans cette évolution universelle inéluctable vers un Développement Durable respectueux de la Vie et en parfaite harmonie avec l'Environnement de notre planète.

M.Belhamel